



L'an deux mil quatorze, le 28 mars à 19h00, le conseil municipal, s'est légalement réuni par convocation en date du 24 mars 2014, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David THIBERGE, Maire.

Présents :

Colette PONTTHONNE, Bruno MALINVERNO, Colette MARTIN-CHABBERT, Christophe LAVIALLE, Vanessa BAUDAT-SLIMANI, Olivier DE LA FOURNIERE, Brigitte JALLET, Robert MIRAS-CALVO, Marie-Josèphe PERDEREAU, Franck FRADIN, Ghislaine HUROT, Frédéric CHÉNEAU, Claudine GUEURET, Patrick LALANDE, Véronique BLANCHET, Gislain GUINET, Hélène LAILHEUGUE, Pierre-Cécil RUFFIOT-MONNIER, Georges PEREIRA , Nelly HANNE, Jaouad BOUAYADINE, Catherine GIRARD, Hyacinthe BAZOUNGOULA, Cyrille BOITÉ, Michel DELPORTE, Florence DULONG, Jean-Claude MALLARD, Nadine TISSERAND, Sébastien BREUILLÉ, Chantal GAUTHIER, Patrick ALCANIZ.

Excusée : Madame FRANÇOIS a donné pouvoir à Madame PONTTHONNE.

Secrétaire : Frédéric CHÉNEAU.

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 19h00.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur THIBERGE fait l'appel de tous les nouveaux conseillers municipaux en énonçant les pouvoirs donnés pour cette séance. Madame FRANCOIS a donné pouvoir à Madame PONTTHONNE

Les nouveaux conseillers municipaux s'installent au fur et à mesure de l'appel nominal.

Monsieur THIBERGE

La majorité des membres étant présents et le quorum étant atteint en vertu de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'appelle Madame Ghislaine HUROT en qualité de doyen d'âge du nouveau conseil pour présider la séance afin de procéder à l'élection du nouveau Maire.

Pour cette séance d'installation du nouveau conseil municipal, et en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Frédéric CHÉNEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame HUROT

« En ma qualité de doyenne d'âge de ce nouveau conseil municipal issu du scrutin du dimanche 23 mars 2014 et conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il m'appartient de faire procéder à l'élection du nouveau maire de Saint-Jean de Bray.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la

majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. De plus, selon l'article L 2122-7 de ce même code, en l'absence de majorité absolue aux deux premiers tours, le vote sera acquis à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages entre les candidats, le plus âgé est déclaré élu.

Qui est candidat aux fonctions de maire ?

Madame PONTNONE

Rassurez-vous je ne suis pas candidate. J'ai le grand plaisir et l'honneur de présenter la candidature de Monsieur THIBERGE, notre maire sortant. Monsieur THIBERGE qui a mené la liste «Donnons un cœur, un avenir à Saint-Jean de Braye». Cette liste a obtenu la majorité absolue aux élections municipales, au 1^{er} tour, dimanche dernier. C'est donc une candidature complètement légitime, parfaitement légitime que nous vous proposons en la personne de Monsieur THIBERGE au fauteuil de maire de Saint-Jean de Braye.

- applaudissements -

Madame DULONG

J'ai le plaisir de présenter Monsieur DELPORTE qui a eu la force de réunir l'équipe « Saint-Jean de Braye passionnément », une équipe unie et soudée qui vous propose un avenir pour Saint-Jean de Braye.

- applaudissements -

Sont candidats : Monsieur David THIBERGE et Monsieur Michel DELPORTE

Nous allons maintenant procéder au vote, chacun de vous disposant de bulletin vierge sur lequel vous allez pouvoir inscrire le nom du candidat de votre choix. Toutefois, au préalable, nous devons désigner deux assesseurs qui procéderont au dépouillement :

Qui souhaite être assesseur ?

Monsieur Frédéric CHÉNEAU et Monsieur Sébastien BREUILLÉ.

Nous allons procéder au 1^{er} tour de scrutin.

Nous pouvons maintenant effectuer le dépouillement :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue (<i>suffrages exprimés +1 / 2</i>)	17

Ont obtenu :

Monsieur David THIBERGE	26 voix
Monsieur Michel DELPORTE	6 voix

Monsieur David THIBERGE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Madame Ghislaine HUROT remet l'écharpe à Monsieur le Maire et lui laisse la présidence de la séance.

- applaudissements -

Monsieur THIBERGE

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je voudrais vous remercier très chaleureusement de m'avoir élu aujourd'hui aux fonctions de maire de Saint-Jean de Braye.

Abraysien de toujours, élu depuis 1989 à 25 ans, je mesure ce lien particulier qui m'unit aux habitants de notre belle commune.

Je me sens héritier d'une certaine tradition à Saint-Jean de Braye qui a vu se succéder les équipes conduites par Marcel Joriot et Jean-Pierre Lapaire auxquels je rends hommage aujourd'hui, et que je salue.

Etre élu n'est pas de tout repos. L'implication est quotidienne, le temps de travail très lourd, les responsabilités sont nombreuses et je veux dire à Emmanuelle, mon épouse, et à mes quatre enfants, Marie, Juliette, Antoine et Alice, combien leur soutien quotidien est essentiel.

Au seuil de ce mandat municipal qui nous conduira jusqu'en 2020, je souhaite adresser un cordial salut aux élus de l'opposition municipale. Vous avez présenté votre projet durant la campagne électorale avec vos convictions et votre vision de l'avenir de notre commune. Je souhaite vous dire que j'entends que votre parole et votre travail soient respectés dans les commissions de travail et au conseil municipal. L'avis de tous est important et nous saurons, aujourd'hui et demain, comme hier, en tenir compte. Vous représentez également la ville au conseil de communauté. Je souhaite que l'intérêt général de notre ville passe avant les intérêts partisans. C'est, en tous cas, le vœu que je formule.

Je souhaite dire à la majorité de notre conseil municipal que le plus difficile commence. Un travail très important a été fourni durant le mandat qui s'achève aujourd'hui. Ce travail a été reconnu par nos concitoyens. Il nous faut continuer. Je connais votre dynamisme, votre envie de vous investir, votre soif de rendre service pour construire une ville plus généreuse, plus solidaire, mieux équipée, attentive à chacun de ses habitants, du plus jeune au plus âgé, dynamique par ses associations, sa vitalité économique, ses acteurs culturels et ses pratiques sportives. Et cela sans augmenter les impôts comme nous nous y sommes engagés. Votre enthousiasme, vos compétences sont une chance pour notre ville. Votre implication personnelle dans la vie de la commune, à des fonctions et des degrés divers, est un atout ; car notre projet est de travailler, de proposer et de construire avec tous. Nous allons, pour les six années à venir, pouvoir compter sur le professionnalisme des agents des services municipaux. Notre ville compte 500 agents municipaux dans plus de 80 métiers différents. Je souhaite dire aujourd'hui que le service public n'est pas pour moi synonyme de gaspillage, d'inefficacité. La recherche de la performance, la satisfaction du service rendu aux habitants, la qualité du service, la gestion économe des deniers publics sont compatibles avec le service public. J'ai eu la chance d'en être un des acteurs et un des témoins, durant ces six dernières années.

Avec mes collègues de l'exécutif, pendant six ans, nous avons pu apprécier le fonctionnement des services de la ville. Bien sûr, il y a toujours des marges de progression, la recherche d'une meilleure efficacité est constante. Et je continue à croire que les relations que nous avons avec le personnel municipal doivent être basées sur le respect, la rigueur, le professionnalisme, la reconnaissance du travail accompli et l'attention portée à chacun.

Par leur vote, les abraysiens ont aussi soutenu une certaine manière d'être élu. Les associations, les écoles, les partenaires de la commune avaient l'habitude de voir les élus dans leurs assemblées générales, à leurs manifestations, dans une attitude de soutien et de reconnaissance du travail fourni. Je continuerai avec mon équipe à maintenir cette belle proximité, sans laquelle notre action serait moins efficace et nos relations moins riches. C'est aussi pour cela que je continuerai à tenir régulièrement des permanences afin que le maire soit accessible facilement et directement. Nous avons beaucoup d'idées, beaucoup d'envies. Nous ne le ferons pas seuls mais avec tous les habitants qui le souhaitent. Pour cela, nous pouvons faire confiance aux compétences et aux bonnes volontés rassemblées dans les comités de quartier, au comité des sages, dans les ateliers de travail urbain ou au conseil d'exploitation de l'eau.

Notre projet pour Saint-Jean de Braye est pluriel. Il s'attache à développer des actions afin que nous puissions, tous, vivre mieux ensemble. Cela veut dire des actions pour l'éducation et la formation à tous les âges de la vie ; des actions pour la vie quotidienne et les solidarités ; des actions pour la prévention et la sécurité ; des actions en faveur de la santé ; des actions de soutien aux associations qui permettent l'ouverture et l'épanouissement des citoyens à travers les activités de loisirs, de culture ou de sport. Ce projet intègre le développement économique et écologique et prend en compte la situation de Saint-Jean de Braye au sein de l'agglomération. L'emploi, l'insertion, l'économie solidaire et le développement des entreprises seront au cœur de nos préoccupations ; les mixités dans la ville sont affirmées par l'offre, la qualité et la typologie des logements et des fonctions : le développement de nos éco-quartiers en constitue une illustration ; les échanges et les communications devront être pensés dans un cadre départemental et d'agglomération.

Je souhaite, pour conclure, vous dire que le travail nous attend, que le programme sur lequel nous avons été élus est un programme riche, varié, exigeant. Il faudra le concrétiser. Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, la qualité de votre travail sera déterminante. Je vous souhaite une bonne installation et plein de réussites dans vos fonctions.

- applaudissements -

Monsieur THIBERGE

Nous allons maintenant procéder à l'élection des Adjoints.

Au préalable, nous devons fixer le nombre d'adjoints qui selon l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, est librement déterminé par le conseil municipal dans la limite de 30% de son effectif.

La commune peut donc disposer de 9 adjoints au Maire au maximum. Je vous propose de reconduire le nombre de 9 Adjoints au Maire comme il est de tradition dans cette commune depuis bien longtemps.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal fixe donc à 9 le nombre d'Adjoints au Maire.

Je vous rappelle que l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les Adjoints sont élus dans les communes de plus de 1000 habitants au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Donc il y aura alternance femme – homme ou homme – femme.

Nous procéderons à un tour sauf si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, auquel cas nous ferons un deuxième tour.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 15 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus 9 conseillers municipaux à désigner en tant qu'adjoints.

Nous allons permettre à ce que la majorité et l'opposition puissent déposer des listes. Bien sûr si nous avons les listes avant la fin des 15 minutes, nous reprendrons notre séance.

La séance est suspendue à 19h27.

La séance est reprise à 19h30

Monsieur THIBERGE

La minorité du conseil municipal ayant fait savoir qu'elle ne souhaitait pas déposer de liste, la majorité du conseil ayant déposé une liste qui est composée de la manière suivante :

Je vais vous en donner lecture :

- 1^{ère} Adjointe, Colette PONTTHONNE
- 2^{ème} Adjoint, Bruno MALINVERNO
- 3^{ème} Adjointe, Colette MARTIN-CHABBERT
- 4^{ème} Adjoint, Christophe LAVIALLE
- 5^{ème} Adjointe, Vanessa BAUDAT-SLIMANI
- 6^{ème} Adjoint, Olivier DE LA FOURNIERE
- 7^{ème} Adjointe, Brigitte JALLET
- 8^{ème} Adjoint, Frédéric CHÉNEAU
- 9^{ème} Adjointe, Marie-Josèphe PERDEREAU.

Nous allons procéder à l'élection à bulletin secret. Conformément à la circulaire n°1405029C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs locaux, les bulletins de vote ont pu être imprimés à l'avance.

Nous allons procéder au 1^{er} tour de scrutin.

Nous pouvons maintenant effectuer le dépouillement :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue (<i>suffrages exprimés +1 / 2</i>)	15

A obtenu :

Liste de Colette PONTTHONNE 28 voix

Monsieur THIBERGE

Sont proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Colette PONTTHONNE. Les Adjoints vont prendre rang dans l'ordre de cette liste. Je vais leur remettre le symbole de leur élection, l'écharpe représentant le drapeau tricolore et représentant surtout le fait qu'ils sont à la fois officier de police judiciaire et officier d'état civil.

Colette PONTTHONNE, adjointe,

- applaudissements -

Bruno MALINVERNO, adjoint,

- applaudissements -

Colette MARTIN, adjointe,

- **applaudissements** -

Christophe LAVIALLE, adjoint,

- **applaudissements** -

Vanessa BAUDAT, adjointe,

- **applaudissements** -

Olivier de LA FOURNIÈRE, adjoint,

- **applaudissements** -

Brigitte JALLET, adjointe,

- **applaudissements** -

Frédéric CHÉNEAU, adjoint

- **applaudissements** -

Marie-Josèphe PERDEREAU, adjointe

- **applaudissements** -

Monsieur THIBERGE

Il faut que nous vous expliquions. Nous avons des écharpes en deux grandeurs, 1,80 m et 2 m, il a donc fallu s'organiser. Je vais vous informer des délégations accordées à chaque adjoint et en même temps vous informer d'un certain nombre de délégations que j'ai souhaité attribuer à des conseillers municipaux sous l'autorité des adjoints.

Madame Colette PONTNONE est déléguée à la solidarité, au logement et à la santé. Elle travaillera en lien étroit avec deux conseillers municipaux délégués : Monsieur Pierre-Cécil Ruffiot-Monnier qui est délégué à la santé et aux personnes en situation de handicap ; et Madame Nelly HANNE qui est déléguée aux associations caritatives et à l'épicerie solidaire.

Monsieur Bruno MALINVERNO est délégué au développement durable, à l'aménagement, aux transports et aux travaux. Il travaillera avec Monsieur Franck FRADIN, conseiller municipal délégué aux espaces verts, naturels, à l'agriculture et au territoire ligérien ; Monsieur Gislain GUINET, conseiller municipal délégué aux quartiers et aux travaux ; Monsieur Robert MIRAS-CALVO conseiller municipal délégué au développement durable ; Madame Cyrille BOITÉ conseillère municipale déléguée à l'eau potable, à l'assainissement et aux réseaux numériques.

Madame Colette MARTIN-CHABBERT est déléguée au personnel, à la communication, aux relations internationales, à la promotion de l'égalité et aux affaires et moyens généraux. Elle fera équipe

avec Monsieur Jaouad BOUAYADINE qui est conseiller municipal délégué aux relations internationales et Madame Hélène LAILHEUGUE qui est déléguée à la promotion de l'égalité.

Monsieur Christophe LAVIALLE est délégué aux finances, à l'emploi et au développement économique. Il aura auprès de lui Monsieur Patrick LALANDE, délégué au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques et Monsieur Georges PEREIRA délégué à l'achat public, au commerce et à l'économie solidaire.

Madame Vanessa BAUDAT-SLIMANI est déléguée à l'éducation, à la restauration municipale et aux relations avec les familles.

Monsieur Olivier DE LA FOURNIERE est délégué à la jeunesse, à la petite enfance et aux personnes âgées. Il travaillera avec Madame Ghislaine HUROT, déléguée aux personnes âgées et Madame Véronique BLANCHET, déléguée à la petite enfance.

Madame Brigitte JALLET est déléguée à la sécurité, à la prévention et à la cohésion sociale. Elle aura auprès d'elle Madame Catherine GIRARD, déléguée à la politique de la ville et à la réussite éducative.

Monsieur Frédéric CHÉNEAU est délégué aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire. Il aura auprès de lui Madame Claudine GUEURET déléguée aux sports ; Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA délégué à la vie associative et Madame Fabienne FRANÇOIS déléguée au développement des pratiques numériques.

Madame Marie-Josèphe PERDEREAU est déléguée à la culture.

Mesdames et messieurs, le conseil municipal est achevé. Je vais maintenant vous inviter pour ceux qui le souhaitent à partager un verre comme il est de tradition. Je vais demander aux membres du conseil municipal de se rassembler sur les marches pour la photo du célèbre quotidien orléanais.

J'ai oublié de vous dire que vous avez avec vous des documents utiles dont le budget de la commune, et une chose importante le gobelet. Nous avons arrêté depuis deux ans de mettre des gobelets en plastique pour n'utiliser que des gobelets recyclables au conseil municipal, et nous buvons l'eau du château de la mairie. Donc, si vous n'amenez pas votre gobelet vous ne pourrez pas boire au conseil municipal !

- applaudissements -

XXXXXXXXXXXXXXXX

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19h45.**

XXXXXXXXXXXXXXXX